

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Délibération n° D-2020-207

Dérogação à l'obligation de repos dominical 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/07/2020

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

Dérogation à l'obligation de repos dominical 2020

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifiait le Code du Travail en ce qui concerne les dérogations à l'obligation de repos dominical pour les salariés. Cette modification permettait au Maire des communes d'accorder jusqu'à douze dérogations par an pour les commerces de détail.

Conformément à la procédure définie par la loi du 6 août 2015, le Conseil communautaire a délibéré et permis aux Maires des communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais d'autoriser une amplitude d'ouverture jusqu'à 8 dimanches pour les commerces de détail au cours de l'année 2020. Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 décembre 2019, a adopté le même principe pour l'année 2020 mais n'avait retenu que 7 dates laissant l'opportunité d'autoriser ultérieurement une date supplémentaire.

La Ville de Niort avait autorisé à déroger à l'obligation de repos dominical le dimanche 28 juin 2020, premier dimanche qui suivait l'ouverture des soldes initialement prévu le 24 juin 2020. Le premier dimanche qui suit l'ouverture des soldes étant particulièrement important pour les commerçants, une autorisation à déroger au repos dominical le dimanche 19 juillet 2020 constituera un moment privilégié pour confirmer la reprise économique et écouler les stocks de marchandises invendues pendant le confinement.

L'autorisation d'ouverture ce dimanche 19 juillet 2020 constitue donc un enjeu économique et correspond à un réel besoin des commerçants et de leurs clients.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le principe de la date complémentaire, pour déroger à l'obligation de repos dominical pour les salariés, soit le dimanche 19 juillet 2020 pour les commerces de détail (code NAF : 47.1 à 47.9) hors professions de l'automobile ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à prendre l'arrêté correspondant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN